

COMMUNIQUE DU MINISTRE DE
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

La célébration de la Journée des Martyrs se déroulera cette année le vendredi 21 juin 2024 comme suit :

I. A Lomé

07 h 30 : dépôt de gerbes à la place des martyrs par Son Excellence Monsieur le Président de la République ou son représentant.

Sont invitées à cette cérémonie les personnalités suivantes :

- les présidents des institutions de la République ;
- les membres du gouvernement ;
- les honorables députés à l'Assemblée nationale ;
- le Général de Brigade, chef d'Etat Major Général des Forces Armées Togolaises ;
- les chefs d'Etat Major des Armées ;
- les directeurs de cabinets ;
- les attachés de cabinets ;
- les secrétaires généraux et directeurs centraux des ministères ;
- les secrétaires généraux des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé ;
- les chefs cantons du Grand-Lomé (préfectures Golfe et d'Agoè-Nyivé).

II. Dans les chefs-lieux de régions :

07h 30 : Dépôt de gerbes uniquement dans les préfectures, chefs-lieux de région, par les préfets.

Fait à Lomé, le

21 4 JUIN 2024



Le ministre,

AWATE Hodapalo